



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-51

LE LUNDI 13 JANVIER 2020 À 19 H 30

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le projet de Règlement 801-51 « *Règlement amendant le Règlement 801 – Zonage, afin de modifier la disposition relative «aux abris d’hiver pour automobiles et un abri d’hiver pour accès piétonnier* »;

QU’il a pour objet de permettre l’installation d’un abri d’hiver pour automobile ou d’un abri d’hiver pour accès piétonnier entre le 1^{er} novembre d’une année au premier mai de l’année suivante au lieu du 1^{er} avril de l’année suivante;

QU’une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère, lors de la séance ordinaire du **lundi 13 janvier 2020, à 19 h 30**. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s’exprimer;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation à l’hôtel de ville durant les heures régulières de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 13 DÉCEMBRE 2019.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS